



Toulon, le 21 septembre 2020

Magali Brunel  
Philippe Leroy  
Guy Rebec  
Élus de Toulon en commun

Monsieur Hubert Falco  
Maire de Toulon  
Président de TPM

s/c

Madame Josée Massi  
Adjointe au maire à Éducation/Enfance/Famille/Ressources Humaines

Madame Valérie Mondone  
Adjointe au maire à la Jeunesse

*Objet : Reconduction du Projet Educatif Territorial et difficultés liées à la mise en place des temps périscolaires*

Monsieur le maire,

En tant qu'élus du groupe Toulon en Commun et au nom de la commission Education de notre assemblée populaire et citoyenne, nous souhaitons vous interpeler au sujet de la reconduction du Projet Éducatif Territorial. Nous avons déjà fait remonter auprès de vos services des problèmes liés à la mise en place de ce projet éducatif. Nous revenons auprès de vous suite à une délibération votée en conseil municipal vendredi 19 septembre (délibération 12.1.02) et suite au constat d'importantes difficultés rencontrées par les équipes d'animation quant à la mise en place des temps périscolaires.

En effet, le Projet Educatif territorial, reconduit pour l'année 2020-2021, comporte une multitude d'objectifs. Nous souhaitons contribuer à envisager les moyens qui permettront de les atteindre.

Nous avons été sollicités par plusieurs directeurs d'écoles maternelles et élémentaires, qui nous ont fait part de leurs difficultés et d'un besoin de communication avec les services municipaux de l'éducation et de la jeunesse.

Après avoir pris des éléments d'information sur les différents secteurs et auprès des acteurs, nous soulignons cinq types de difficultés apparues depuis le début de l'année scolaire :

### **1. Le taux d'encadrement et le taux de personnels diplômés ne sont régulièrement pas respectés.**

La loi impose un taux d'encadrement de 1 pour 10 en maternelle (*1 pour 14 si la municipalité demande un assouplissement*) et de 1 pour 14 en élémentaire (*1 pour 18 si la municipalité de Toulon demande un assouplissement*). La mairie de Toulon a demandé, lors de la reconduction du PEDT, un assouplissement ponctuel (sic). Dans les faits, le taux d'encadrement est régulièrement de 1 pour 20, voire 1 pour 22 en raison de l'absentéisme et des conditions des travail précaires des agents.



toulonencommun@ecomail.fr



@ToulonEnCommun



toulonencommun



@toulonencommun

De même, selon la loi, le nombre de personnels diplômés doit représenter 50% minimum de la totalité de l'équipe d'animation. Il est fréquent que ce taux ne soit pas respecté.

## **2. La formation et la rémunération des agents responsables des temps périscolaires :**

Comment atteindre les objectifs fixés par le PEDT sans former les agents qui vont les mettre en œuvre ? Des ressources de formation interne ou externe sont disponibles via les différents plans de formation territoriaux existants ou via la mise en place d'un système de formation interne.

Toulon en Commun milite pour le recrutement de personnels diplômés, qualifiés et rémunérés à hauteur de leur qualification afin de proposer un service public de qualité. Nous pensons que si nous voulons proposer un accueil de loisirs avec des animations de qualité, il faut stopper le recours à des emplois de vacataires payés à l'heure avec un salaire très faible, avec des horaires de travail discontinus ne leur permettant pas de poursuivre leurs études ou de postuler un autre emploi.

De même, nous avons souligné deux incohérences dans ces rémunérations :

Sur les temps de la garderie du matin et sur les temps du soir, les directeurs d'ALSH sont moins payés que les animateurs ; il nous semblerait normal qu'ils touchent au moins la même rémunération.

Les taux horaires de rémunération sont gelés depuis de nombreuses années alors que le temps d'étude du soir est devenu payante pour les familles.

## **3. Le temps de préparation et de concertation pour des animations de qualité :**

3 fois 1h de réunion par année pour planifier les activités sont très largement insuffisants. Pour mettre en place un projet pédagogique cohérent, il est nécessaire de prévoir un temps HEBDOMADAIRE de concertation et un temps de préparation rémunérés.

## **4. La gestion des ressources humaines des agents du périscolaire**

Les animateurs sont employés, avec un statut précaire, sans signer de contrat. Leurs affectations sont régulièrement modifiées pour pallier les absences ou les besoins. « On déshabille Pierre pour habiller Paul. »

Il n'y a, pour certains, aucune cohérence d'affectation sur les 3 temps : un animateur peut être affecté dans une école pour la garderie du matin et dans une autre école pour la pause méridienne.

En revanche, de nombreux agents permanents du service jeunesse sont employés pour les accueils de loisirs du mercredi. Pourquoi ces agents ne sont-ils pas affectés sur les temps périscolaires en tant que directeurs ?

## **5. Le budget de fonctionnement de ces temps périscolaires :**

Il n'y a, à ce jour, aucun budget alloué pour le fonctionnement et l'achat de matériel pour le compte de l'année scolaire 2020/2021 !

Nous vous demandons une nouvelle fois, Monsieur le maire, de nous apporter des réponses précises sur ces différents points afin de permettre d'améliorer les conditions de travail des différents personnels et notamment l'encadrement des enfants, notamment à travers le respect des taux d'encadrement et des taux de personnels qualifiés légaux. Dans le cas contraire, nous serons dans l'obligation de saisir la DDSCS.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons nos plus respectueuses salutations.

Pour La commission Education de Toulon en Commun,  
Magali Brunel, Philippe Leroy, Guy Rebec



toulonencommun@ecomail.fr



@ToulonEnCommun



toulonencommun



@toulonencommun